

Exposition
1761-1823, sur les traces d'une frontière oubliée

Musée et site archéologiques de Nice-Cimiez



Du 18 février au 25 juin 2006

Contact presse :

Attachée de presse : Emmanuelle Gantié
Tél : 04 97 13 42 12 – emmanuelle.gantie@ville-nice.fr

Sommaire

- ◆ Communiqué p 3
- ◆ Programmation p 4
- ◆ Une exposition pour valoriser le patrimoine local p 5
- ◆ Les bornes : témoins de l'histoire mouvementée du Comté de Nice p 6
- ◆ Le bornage p 8
- ◆ Le Musée Archéologique de Nice-Cimiez p 9
- ◆ Visuels disponibles pour la presse p 10

1761 - 1823, sur les traces d'une frontière oubliée

Musée et site archéologiques de Nice-Cimiez
Exposition du 18 février au 25 juin 2006
160 avenue des Arènes - Nice

Inauguration de l'exposition le **vendredi 17 février à 18h** en présence d'André Barthe, maire-adjoint délégué aux Affaires Culturelles représentant Jacques Peyrat, Sénateur-maire de Nice.

Réalisée par le Parc national du Mercantour, l'exposition ***1761 - 1823, sur les traces d'une frontière oubliée*** invite le visiteur à parcourir l'ancienne frontière du Comté de Nice, à la recherche des bornes qui en jalonnaient les limites, témoins muets d'une histoire mouvementée. Plus de 50 bornes ont été inventoriées, placées en 1761 et 1823, en vertu des traités définissant cette limite internationale.

L'exposition présente le Comté de Nice et sa place dans un Duché de Savoie dont l'ensemble des limites varie de 1388 à 1760. Elle détaille les frontières de ce Comté de Nice, en un « atlas » de 10 cartes illustrant des variations minimales ou générales justifiant de nouveaux bornages en 1761 et 1823 et les accords diplomatiques qui les fixèrent. Elle précise la notion de bornage, définit son action et sa réalisation, les différents types de bornes utilisés et les modalités de leur mise en place.

L'exposition offre également une promenade le long de l'ancienne frontière entre royaumes de France et de Piémont-Sardaigne, détaillant le bornage et ce qu'il en subsiste sur le terrain.

Des conférences et des journées découverte sont organisées le 25 mars et le 23 juin dans le cadre de l'exposition. Des animations gratuites sont également proposées aux scolaires.

Une visite commentée de l'exposition est possible les jeudis à 15h30 et le dimanche sur rendez-vous au 04 93 81 58 57.

MUSEE ET SITE ARCHEOLOGIQUES DE NICE-CIMIEZ

160, avenue des arènes - 06 000 Nice Tél. : 04 93 81 59 57

Ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf le mardi et certains jours fériés

Entrée : 4 € - Tarif réduit : 2, 50 € gratuit pour les moins de 18 ans - entrée gratuite les 1^{er} et 3^{ème} dimanche de chaque mois

Contact presse :

Attachée de presse : Emmanuelle Gantié

Tél : 04 97 13 42 12 – emmanuelle.gantie@ville-nice.fr

1761 - 1823, sur les traces d'une frontière oubliée : une exposition pour valoriser le patrimoine local

L'exposition développe trois grands thèmes :

- ◆ une **présentation du Comté de Nice** et sa place dans un Duché de Savoie dont l'ensemble des limites varie de 1388 à 1760,
- ◆ le **détail des frontières de ce Comté de Nice**, illustrant les variations minimales ou générales justifiant de nouveaux bornages (1761 et 1823) et les accords diplomatiques qui les fixèrent,
- ◆ le **bornage** : définitions de son action et de sa réalisation, différents types de bornes utilisés, modalités de leur mise en place.

Des bornes, vestiges des frontières du Comté de Nice

Pour le géographe Roger Brunet, la notion de frontière est née tardivement au XV^e siècle et désignait les enclaves militaires qui ne servaient pas tant à défendre qu'à représenter le pouvoir royal. Considérée comme une limite, une zone de partage, **la frontière était souvent matérialisée par des bornes en pierre ou en bois**. Celles-ci, témoins muets d'une histoire mouvementée, attestent de la volonté des hommes de délimiter l'espace.

Notre région, de par sa situation géographique, recèle une multitude de ces témoins silencieux. Tour à tour Provençal, Savoyard, Piémontais puis Français, notre espace a évolué au gré des traités et des alliances.

L'exposition **1761 – 1823, sur les traces d'une frontière oubliée**, réalisée en partenariat avec le Parc du Mercantour, met en lumière ce patrimoine local, original, parfois ignoré et souvent méconnu et tente, par sa démarche, de mettre en évidence que la notion de frontière, notion négative voire péjorative dans nos sociétés ouvertes, est une idée humaine, variable selon les époques et les civilisations.

A travers les événements historiques, la borne apparaît à chaque fois comme la matérialisation d'une volonté politique. Le bornage concerne surtout les lieux de passages, les cols, les ponts ou bien des hauts pâturages.

La protection du patrimoine

Les moulages de plusieurs bornes ont été commencés sur le site, en pleine montagne, et achevés dans l'atelier du Musée Archéologique de Nice-Cimiez. Ces dernières années la disparition de plusieurs bornes était constatée. Les raisons en sont multiples : érosion, vandalisme...

Il s'avérerait nécessaire de procéder d'abord à un inventaire détaillé et minutieux : description, mesures, photographies. Puis il devenait urgent de retirer de son site toute borne menacée et de prévoir son remplacement par un moulage. Dès 1989, une première opération était conduite par le Parc national du Mercantour. En 2003, grâce au concours de l'Academia Nissarda et du Parc National, le moulage de toutes les bornes situées en zone centrale était réalisé. D'autres bornes, notamment au col des Champs, ont fait l'objet de mesures conservatoires, des moulages les remplaceront prochainement.

La genèse du Parc national du Mercantour est liée à l'histoire de cette frontière. En effet, sa zone centrale correspond en grande partie à l'ancienne réserve de chasse du roi Victor Emmanuel II. A l'issue de la seconde guerre mondiale, la nouvelle frontière est instaurée sur le ligne naturelle de crête restituant à la France une partie des territoires de l'ancienne réserve royale.

La beauté des paysages, la diversité remarquable de la faune et de la flore ont légitimé, pour la protection de ce patrimoine naturel unique, la création de deux parcs, le **Parco Naturale Alpi Maritime** sur le versant italien et le **Parc national du Mercantour** côté français, créé en 1979.

Au-delà de la protection du milieu naturel, le Parc national s'est également donné comme objectif « la connaissance, la conservation et la valorisation d'éléments remarquables du patrimoine archéologique, historique et culturel ».

C'est dans cette perspective qu'il a participé entre 2001 et 2005 à l'inventaire et à la protection des anciennes bornes-frontière, ainsi qu'à leur valorisation par la réalisation de cette exposition.

Les bornes : témoins de l'histoire mouvementée du Comté de Nice

Historique de la mise en place des bornes

◆ **Le Comté de Nice de 1388 à 1761**

Le Royaume du Piémont-Sardaigne n'était pas l'Italie, ni la France, ni la Savoie, ni la Provence mais un peu tout à la fois.

Après la mort de la Reine Jeanne, comtesse de Provence, assassinée par Charles de Duras au château de Muro en 1382, le Comté de Nice choisit de se placer sous la protection des comtes de Savoie. L'acte de dédition est signé avec le comte Amédée VII en 1388. L'état savoyard s'étend désormais des rives du lac de Neuchâtel à la Méditerranée, et des portes de Lyon à Verceil, avec deux grandes enclaves : les marquisats de Saluces et du Montferrat. Sa capitale est Chambéry. Au cours des siècles suivants, ce duché alpin perd des territoires au nord, mais en gagne sur le Piémont (les Marquisats).

En 1562, sa capitale est transférée à Turin. Après plusieurs invasions par les Français, sous Louis XIV, le traité de paix d'Utrecht, en 1713, retrace les frontières des Etats européens. Pour la Savoie, il confirme les pertes des Bresse, Bugey, Dombes, Pays de Vaud, Valais occidental, Ubaye et les acquis des seigneuries de Saluces, Montferrat, Tende, Val Maro, Dolceacqua, Oneille. L'Unité du Piémont est quasi réalisée, la conquête de la Ligurie commence. Les ducs de Savoie obtiennent le titre de « Roi » d'abord sur la Sicile (1713), puis sur la Sardaigne (1720). On parlera désormais de « Royaume de Piémont-Sardaigne ».

En 1761, les royaumes de France et de Piémont-Sardaigne se mettent d'accord pour jalonner la frontière du Comté de Nice par de nouvelles bornes.

◆ **Le détail des frontières du Comté de Nice de 1388 à 1947**

Il existe 9 variations de la frontière du Comté de Nice en écho aux bouleversements d'une Europe en devenir.

1 – Limites du Comté de Nice en 1388

Après la dédition du 22 septembre 1388 au profit d'Amédée VII, comte de Savoie, qui possède déjà le pourtour du Léman, l'actuelle Savoie, la vallée de l'Ubaye et une partie du Piémont, au détriment des héritiers de la reine Jeanne 1^{ère}, comtesse de Provence, morte en 1382. La Viguerie de Barcelonnette est administrativement rattachée au Comté.

2 – Nouvelles limites du Comté de Nice de 1524 à 1581

Charles III, duc de Savoie, obtient en 1524 des Doria de Gênes la seigneurie de Doceacqua et ses dépendances. Entre 1579-1581, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, acquiert le Comté de Tende dont le Val Maro figure.

3 – Comté de Nice au 11 avril 1713

Le Traité d'Utrecht redéfinit les frontières de l'Europe : Victor-Amédée cède à Louis XIV, roi de France, la Viguerie de Barcelonnette.

4 – Comté de Nice en 1718

Le 4 avril, par la Convention de Paris, Victor-Amédée II, roi de Sicile, duc de Savoie, cède le Mas (val d'Estéron) au régent Philippe d'Orléans pour Louis XV, roi de France, qui en échange, lui abandonne Entraunes et Saint-Martin d'Entraunes.

Premier bornage

Bornes placées du col de Vermillon ou des Granges Communes (Haute Tinée) à « la pointe de la montagne de l'Ensombrette » et datées de 1718.
Aucune de ces bornes n'a été retrouvée à ce jour.

5 – Comté de Nice 1760

Le 24 mars, rectification de frontière par le Traité de Turin. Le royaume de France gagne : Gattières, Dosfraires-Fougassières (rattachés au Broc), Bouyon, Les Ferres, Conségudes, Aiglun, la majeure partie de Roquesteron et de Sigale, les Plans de Puget-Théniers. Le Comté de Nice acquiert : Guébris, St Antonin, La Penne, partie de St Pierre (Besseuges), Puget-Rostang, Auvare, La Croix, une partie de St Léger, Daluis et la place forte de Guillaumes préalablement démantelée.

Bornage de 1761

44 bornes numérotées du Pont de Roquestéron au col de Pelouse (Haute Tinée) et datées de 1761.

6 – 1^{ère} République (1792-1804)

Par décret, le 31 janvier 1793, la Convention annexe l'ensemble du Comté de Nice à la France qui devient département des Alpes-Maritimes. A l'ouest est créée la sous-préfecture de Puget-Théniers. 1^{er} Empire (1804-1814) : par décret du 6 juin 1805, ce département est augmenté de l'arrondissement de San Remo (5 cantons) qui s'étend en Ligurie jusqu'à la rivière Argentino. San Remo est le siège de la sous-préfecture.

7 – Restauration sarde 1814

Le 30 mai, par le Traité de Paris, la France est ramenée à ses frontières de 1792 (Waterloo, le 18 juin 1815). Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, duc de Savoie, obtient la restitution du Comté de Nice dans ses limites de 1760. Les Cent Jours restent sans incidence.

Bornages de 1823

78 bornes numérotées du Rocher des Trois Evêques (Haute Tinée) au Pont du Var, près de son embouchure et datées de 1823.

8 – Rattachement à la France

24 mars 1860 : Traité de Turin, le Comté de Nice est rattaché à la France, sauf Tende, la Brigue et les territoires frontaliers des six communes constituant la réserve de chasse royale conservée par Victor-Emmanuel II. Le décret impérial du 17 juin 1860 rétablit le département des Alpes-Maritimes et l'augmente de l'arrondissement de Grasse, tandis que celui de Puget-Théniers est étendu à la moyenne et à la basse Tinée.

2 février 1861 : Traité de Paris, les territoires de Roquebrune et de Menton sont cédés à la France.

9 – Limites actuelles - rattachement de la commune de Tende et des 2/3 de celle de la Brigue le 10 février 1947

Traité de Paris entre les Alliés et l'Italie : Tende, les 2/3 de la Brigue, Mollières et les territoires frontaliers de six communes sont réintégrés à la France, elle obtient aussi la majorité de la commune de Piena. Le plébiscite du 12 octobre 1947 ratifie ces rattachements.

Le bornage

Histoire de la borne

La borne marque un arrêt dans le temps ou dans l'espace, associée aux chiffres, dates ou distances, elle répond à notre besoin de fixer des repères à nos horizons incertains. Témoins de limites, ou jalons de distances, les bornes sont anciennes, en particulier dans le domaine de la circulation. Le bornage concerne surtout les lieux de passage, cols, ponts, hauts pâturages.

A l'époque romaine, les bornes milliaires jalonnaient les principales voies tous les milles (1481m). A Rome, le Milliaire d'Or, élevé par Auguste sur le forum, marquait le point de départ des routes militaires dont les distances étaient calculées à partir de ce point. En France, les routes nationales quittant Paris sont étalonnées à partir d'un point zéro situé sur le parvis de Notre-Dame.

Déjà l'Empire romain avait connu des bornes territoriales. Il s'agissait de monuments commémoratifs de conquête ou de pacification, plus que de bornes-limites ou de bornes-frontière. Par décret du 11 février 1813, l'indication matérielle des limites départementales et cantonales devient obligatoire. A la même époque le royaume de Sardaigne dresse des bornes aux confins de ses provinces, comme celle, datée 1818, conservée sur le col de Tende entre Comté de Nice et Piémont. Des bornes ont aussi existées sur les franges communales entre Èze et Nice, Èze et La Trinité-Victor dont certaines sont conservées.

A la recherche des bornes perdues, un inventaire systématique

Il n'existe que de rarissimes exemplaires des bornes de la première moitié du XVIII^e siècle. En revanche, de nombreuses subsistent du bornage mis en place en 1761. Il fut effectué et numéroté du sud au nord, entre le pont de Roquesteron et le col de la Pelouse (haute Tinée/haute Ubaye) ; il comportait 44 bornes de trois types : 31 plantées, 11 gravées sur des rochers et 2 sur poteaux de bois.

Après la chute de l'Empire, le bornage de 1823, numéroté du Nord au Sud, du Rocher des Trois Evêques au Pont du Var, comprendra 78 bornes (numérotées de 1 à 77, plus une borne 16 bis), soit 2 poteaux en bois, 52 bornes plantées, 24 rochers gravés. Pour l'ancienne frontière, dont le tracé aujourd'hui est celui des limites entre les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence pour le nord et des arrondissements de Nice et de Grasse pour le sud, une recherche sur le terrain a été menée ces dernières années entre le Rocher des Trois Evêques (2868 m) et le Pont de la Cerise sur l'Estéron près de Gillette.

51 bornes ont été retrouvées, photographiées, mesurées et décrites, sur un total initial de 78.

Sur un tracé aussi long et aussi disparate, la pose des bornes est très irrégulière, notamment entre le Pas de Lausson (2602 m) et le col des Champs (2045 m), puis entre ce dernier et le Pas de Roubinous (2308 m). Le col de la Cayolle comme le col des Champs, tous deux de grande circulation, avec une importante transhumance pour le second, ont été logiquement garnis d'un réseau serré : six bornes pour la Cayolle, sept pour le Col des Champs. Le lit du Var moyen entre Entrevaux et Puget-Théniers, véritable carrefour, lieu de litiges continuels, particulièrement dans le domaine du flottage des bois, fut doté d'un ensemble équivalent de six bornes. Enfin le croisement de plusieurs voies au Moulin de Pali (bassin de l'Estéron), où se trouvaient un pont et deux moulins à farine, comptait cinq bornes.

Animations autour de l'exposition

- ◆ **Visite commentée de l'exposition** : tous les jeudis à 15h30 et les dimanches sur rendez-vous au 04 93 81 58 57.
- ◆ **Conférences** organisées dans le cadre de l'exposition à 17h au Musée.

Mercredi 1er mars

Le Traité de 1760 et l'établissement d'une nouvelle frontière avec le royaume de France
par Denis Andreis, Professeur Histoire-Géographie, Lycée Calmette, Nice, auteur d'une maîtrise sur le sujet.

Vendredi 24 mars

A la recherche d'une frontière disparue, présentation de la frontière et de ses bornes
Luc Thevenon, ancien conservateur en Chef du Musée Masséna et auteur de « Frontière du comté de Nice » (édition Serre).

Jeudi 6 avril

Problèmes juridiques et douaniers de la frontière provençale du Comté de Nice
Par Michel Bottin, Professeur d'histoire du Droit, Université de Nice

- ◆ **Journées découvertes** au départ de Nice, de 8h à 19h

Samedi 25 mars : Nice - Puget-Théniers

Vendredi 23 juin : Col de la Cayolle

- ❖ **Animations** gratuites proposées autour de l'exposition à destination des scolaires :

« **Carnet de bornes : la Via Julia** » ou comment réaliser des empreintes de bornes et déchiffrer l'inscription. Animation à destination des élèves latinistes du secondaire.

« **L'organisation spatiale d'une cité romaine** » : pour les romains, chaque ville construite était une « Rome en miniature » et devait répondre à des usages précis. Visite-découverte à destination des élèves du secondaire.

« **Perd pas le Nord !** » Etymologiquement, s'orienter, c'est trouver l'Orient, c'est-à-dire l'endroit où le soleil se lève. C'est exactement ce que faisaient les romains. Atelier à destination des élèves du primaire.

« **Faut pas dépasser les bornes !** » Après une visite-découverte de l'exposition, les élèves du primaire pourront fabriquer leurs bornes en miniature.

Le Musée Archéologique de Nice-Cimiez

Le musée, inauguré en janvier 1989, succède au premier musée de site créé en 1960 dans la villa des Arènes, actuel musée Matisse. Les collections concernent les âges des métaux, l'antiquité et se développent jusqu'au haut-Moyen Age. Elles concernent la vie de Cemenelum et de la province des Alpes Maritimae, à travers les nombreux objets et documents officiels ou privés découverts lors des fouilles archéologiques de 1950 à 1969 dans le site acquis par la municipalité niçoise, mais aussi au-delà. En effet, des objets de toute la région ainsi que ceux découverts dans l'épave de la Fourmigue C au large de Golfe-juan, sont présentés.

« *Histoire de voir, histoire de faire. Les week-ends découvertes* »

Le musée archéologique propose des **week-ends découvertes** sur le thème des techniques et des savoirs faire anciens. Des démonstrations, effectuées par des artisans spécialisés ou des archéologues, feront découvrir au public les gestes oubliés du potier ou du forgeron.

Autour de ces interventions, des **ateliers** à destination de tous les publics ainsi que des conférences permettront une approche pédagogique et ludique de l'archéologie.

Les 18 et 19 mars 2006 : « **Faire du feu : toute une histoire** »

En collaboration avec le musée de Terra-Amata. Un foyer néolithique sera reconstitué. Le public pourra participer à la fabrication, la cuisson et la dégustation de galettes et soupes néolithiques.

Les 1^{er} et 2 avril 2006 : « **De terre et d'eau** »

Des potiers et des céramistes présenteront les différentes techniques de fabrication d'une céramique à l'époque gallo-romaine. Des ateliers s'adressant aux enfants, adolescents et adultes seront proposés.

Le 20 et le 21 mai 2006 : « **Par les forges de Vulcain** »

Reconstitution d'une forge gallo-romaine et démonstrations de forgeage. Des ateliers permettront aux participants de s'initier aux arts du feu.

Des **conférences** se tiennent tout au long de l'année au musée archéologique :

Samedi 18 mars à 15 h :

Jacques Collina-Girard, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, interviendra dans le cadre de Mars au musée sur le thème du **Feu à travers les âges**.

Samedi 1^{er} avril à 15 h :

Conférence de M. Pasqualini, Directeur du service archéologie de la Ville de Fréjus sur le thème de **la Céramique Commune**.

Samedi 19 novembre à 15 h :

Frédéric Gayet, maître de conférence, U.N.S.A. parlera de la **Présence militaire romaine** à Cimiez.

MUSEE ET SITE ARCHEOLOGIQUES DE NICE-CIMIEZ

160, avenue des arènes - 06 000 Nice Tél. : 04 93 81 59 57

Ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf le mardi et certains jours fériés

Entrée : 4 € - Tarif réduit : 2, 50 € gratuit pour les moins de 18 ans - entrée gratuite les 1^{er} et 3^{ème} dimanche de chaque mois.